

SÉNAT DU CANADA

BILL SD-387.

Loi pour faire droit à Richard Denis Giblin.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Richard Denis Giblin, domicilié au Canada et demeurant temporairement en la ville de Londres, Angleterre, a, par voie de pétition, allégué que, le trente et unième jour de mai 1952, à Saint-Sauveur-des-Monts, province de Québec, il a été marié à Jane Graham Adams Ramsay; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète: 5 10

Dissolution
du mariage.

1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.